

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 29 octobre 2018

VIGILANCE ORANGE NEIGE VERGLAS

Un épisode de neige verglas est prévu le mardi 30 octobre 2018 à 01h00 avec une fin d'événement le mardi 30 octobre 2018 à 09h00.

Sur le Cher, placé en vigilance orange neige-verglas, les précipitations seront essentiellement neigeuses. Le refroidissement généré par ces précipitations permettra la tenue temporaire de la neige au sol en fin de nuit prochaine et jusqu'en milieu de journée de mardi. On attend plusieurs centimètres de neige sur un tiers Sud et un tiers Est du département.

Conséquences possibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes, sont attendues
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés
- Les risques d'accident sont accrus
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

Conseils de comportement :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer
- Privilégiez les transports en commun
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments
- N'utilisez pas pour vous chauffer :

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

- des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc
- les chauffages d'appoint à combustion en continu

Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour toutes les informations sur les conditions climatiques : www.meteofrance.fr

Pour toutes informations sur le réseau routier départemental : www.inforoute18.fr ;
www.cofiroute.fr ; www.bison-fute.gouv.fr.

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher